

PROCÈS - VERBAL
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
SALLE DU CISE À DUMBÉA.

Vendredi 22 mars 2024 - début des travaux à 18h00 - fin des travaux à 20h00.

Appel nominal par le président

ETAIENT PRESENTS :

Pour les Clubs affiliés :

- | | |
|-----------------------|--|
| • Jean-Claude ROBIN | Représentant du Cercle des Nageurs Calédoniens |
| • Chantal MUGNIER | Présidente de Dumbéa Natation |
| • Sébastien BALDOVINI | Président de l'Olympique Natation |
| • Sandrine LADRECH | Représentante des Naïades de Nouméa |
| • Antoine SABBIONI | Représentant le Club CMO la FOA |
| • Patrice VIASSONNE | Président des P'tits PICOTS |
| • Jean -Claude ROBIN | Président Club Natation Nouvelle Calédonie |

Membres du comité directeur :

- | | |
|---------------------|------------|
| • Jean Claude ROBIN | Président |
| • Sandrine LADRECH | Membre |
| • Marianne GAUCHET | Membre |
| • Stéphane DELANDE | Membre |
| • Sandie FREULON | Trésorière |
| • Anako CHOLIERE | Membre |

Comité directeur absents excusés

- | | |
|----------------------|--------------------|
| • Charlotte PRIOURET | Membre |
| • Cyril HUET | Secrétaire général |

Assistent :

- | | |
|-----------------------------------|----------------------------|
| • Alisson MAVAETAU | Assistante Comité NC |
| • Stéphane Tichon (partiellement) | Conseiller technique ligue |

Invités :

- | | |
|----------------------|---------------------------------------|
| ❖ Sébastien GUAGENTI | Conseiller technique sportif - DJS NC |
| ❖ Franck GUASCH | Commissaire aux comptes - SOFICAU |
| ❖ Romain CHOMIKI | Expert-Comptable- KPMG |
| ❖ Valentin MATHEY | Collaborateur- Expert-Comptable KPMG |

LIGUE CALEDONIENNE DE NATATION

Ordre du jour.

1. Appel nominal par le secrétaire général.
2. Ouverture par le président de la ligue calédonienne de Natation.
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale en date du 17 mars 2023.
4. Adoption des décisions prises par le comité directeur depuis le 17 mars 2023.
5. Adoption du rapport moral de la saison 2023.
6. Questions et débats éventuels sur les rapports d'activités.
7. Comptes financiers de l'année 2023.
 - Présentation du rapport de gestion.
 - Rapport du commissaire aux comptes.
8. Approbation des comptes annuels et affectation du résultat.
 - Quitus au comité de direction.
9. Présentation du budget prévisionnel de l'exercice 2024.
 - Approbation du Budget prévisionnel 2024.
10. Questions diverses

1. Appel nominal des clubs – vérification des pouvoirs.

				
VENDREDI 22 MARS 2024				
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE -18H00 CISE				
APPEL DES VOIX DES CLUBS PRÉSENTS				
	Clubs	Nb de Licenciés	Voix	Présents
1	Club Nage loisirs	160	160	0
2	Cercle des Nageurs Calédoniens	1690	1690	1690
3	Naïades de Nouméa	35	35	35
4	CN Poindimié			0
5	Dauphins de la Foa C.M.O	21	21	21
6	Dumbéa Natation	602	602	602
7	Natation Nouvelle Calédonie	12	12	12
8	Mont-Dore Natation	172	172	0
9	Ptits Picots	483	483	483
10	Olympique de Nouméa	807	807	807
	TOTAL	3982	3982	3650
			QUORUM :	1991
			MAJORITE ABSOLUE :	1825

Le quorum à 1991 voix étant atteint, l'assemblée générale peut délibérer valablement conformément aux statuts en vigueur.

2 Ouverture de l'Assemblée Générale.

Le président remercie l'ensemble des membres et président(e)s présent(e)s pour leur participation à cette assemblée et adresse ses remerciements aux institutions présentes. Il excuse les absences du représentant du CTOS et du directeur de la SPL Card.

Le président précise que Stéphane Tichon devra quitter l'assemblée générale très rapidement après la présentation du rapport d'activités sportives pour assister à une visioconférence importante avec la fédération.

3. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale en date du 17 mars 2023.

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 17 mars 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents.

4. Adoption des décisions prises par le comité directeur depuis le 17 mars 2023.

Les décisions prises par le comité directeur depuis le 17 mars 2023 sont approuvées à l'unanimité des membres présents.

5. Approbation du rapport moral de la saison 2023. (Annexe 1).

Le président fait lecture de son rapport moral de la saison 2023, pas de question particulière. Le bilan est approuvé à l'unanimité des membres présents.

6. Questions et débats éventuels sur les rapports d'activités. (Annexe 2,3,4).

Les divers rapports sont présentés par les responsables des commissions officiels et natation artistique,

Le rapport d'activité concernant la natation en course et en eau libre est présenté par Stéphane Tichon. Celui-ci rend compte des activités de l'année 2023 ainsi que des perspectives pour l'année 2024.

Daniel Viassone interroge Stéphane Tichon sur la possibilité d'une visite des structures dans le nord. En effet, il exprime le désir qu'un état des lieux soit réalisé au sein des P'tits Picots. Stéphane répond affirmativement en indiquant que cette visite est prévue. Une date précise sera déterminée prochainement.

7. Comptes financiers de l'année 2023.

Monsieur Chomiki, expert-comptable de l'association présente l'état financier de l'année 2023, précisant que les comptes ont été établis et arrêtés par la ligue avec l'assistance du cabinet KPMG, puis certifiés par le commissaire aux comptes.

Il souligne que la ligue a surmonté la crise liée à la COVID-19 et repris ses activités de manière significative. Cette reprise s'est notamment traduite par une augmentation du nombre de licenciés, une participation accrue aux compétitions et la création de l'ERFAN (l'École Régionale de Formation des Activités de la Natation).

Dans le cadre de sa présentation, monsieur Chomiki a mis en avant différents tableaux financiers, comprenant notamment le compte de résultat, le bilan et l'état des fonds dédiés, afin de fournir une vue d'ensemble complète de la situation financière de la ligue pour l'année 2023.

Les comptes annuels 2023 se caractérisent par les données suivantes :

• Total du bilan	41 216 943	Cfp
• Chiffre d'affaires HT	10 783 964	Cfp
• Résultat net comptable	137 745	Cfp

LIGUE CALEDONIENNE DE NATATION

LCN - COMPTE DE RESULTAT				
En F	31/12/2023	31/12/2022	Var° F	Var° (%)
Ventes de marchandises				
Production vendue, biens				
Production vendue, services	10 783 964	7 269 080	3 514 884	48.4%
Chiffres d'affaires net	10 783 964	7 269 080	3 514 884	48.4%
Production stockee				
Production immobilisee				
Subvention d'exploitation	14 026 217	14 837 359	-811 142	-5.5%
Reprises amort., dépréciations et provisions	693 196	857 805	-164 609	-19.2%
Autres produits	277 786	668	277 118	41484.7%
Total pdts d'exploitation	25 781 163	22 964 912	2 816 251	12.3%

LCN - COMPTE DE RESULTAT				
En F	31/12/2023	31/12/2022	Var° F	Var° (%)
Achats de marchandises				
Variation de stock march.				
Achats de matières premières				
Variation de stock mat. prem.				
Autres achats, charges externes	15 221 735	12 370 110	2 851 625	23.1%
Impots et taxes				
Salaires et Charges Sociales	8 378 516	5 110 203	3 268 313	64.0%
Dotations amort., dépréciations et provisions	910 833	1 534 250	-623 417	-40.6%
Autres charges	454 015	4 403	449 612	10211.5%
Total charges d'expl.	24 965 099	19 018 966	5 946 133	31.3%
RESULTAT D'EXPLOITATION	816 064	3 945 946	-3 129 882	-79.3%
Benef attr. ou perte tr.				
Perte supp. ou benef tr.				
Total Produits fin.	189 170	93 677	95 493	101.9%
Total Charges fin.	171	98 191	-98 020	-99.8%
RESULTAT FINANCIER	188 999	-4 514	193 513	-4287.0%
RES. COURANT AVANT IMPOT	1 005 063	3 941 432	-2 936 369	-74.5%
Total produits except.	3 456 026	7 883 074	-4 427 048	-56.2%
Total charges except.	4 323 344	8 992 270	-4 668 926	-51.9%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-867 318	-1 109 196	241 878	-21.8%
Participation des salaires				
Impot sur les benefices				
BENEFICE OU PERTE	137 745	2 832 236	-2 694 491	-95.1%

LCN - BILAN				
en F	31/12/2023	31/12/2022	Var° F	Var° (%)
Immobilisations nettes	2 197 088	2 731 106	-534 018	-20%
Avances et acomptes	216 000		216 000	
Clients	3 102 929	3 600	3 099 329	86092%
Autres créances	55 504	6 040 676	-5 985 172	-99%
Disponibilités	35 297 697	34 599 231	698 466	2%
CCA	326 199	40 304	285 895	709%
Total Actif	41 195 417	43 414 917	-2 219 500	-5%
Fonds propres	25 902 480	26 364 735	-462 255	-2%
Fonds dédiés	11 614 913	10 709 595	905 318	8%
Fournisseurs	1 761 719	5 438 338	-3 676 619	-68%
Dettes soc. & fisc.	1 916 305	902 249	1 014 056	112%
Total Passif	41 195 417	43 414 917	-2 219 500	-5%

LIGUE CALEDONIENNE DE NATATION

Libellés	31/12/2022	Subventions N	Dépenses	Affectation ressources non utilisées N	Ressources non utilisées N-1	Utilisation du stock des fonds dédiés	31/12/2023
FONDS DEDIES DEV TERRITOIRE	6 000 000				6 000 000		6 000 000
FONDS DEDIES PREPARATION AUX JEUX DU P.	3 109 595		3 830 256			3 109 595	0
Développement du Water Polo Féminin	1 600 000		308 431		1 291 569	308 431	1 291 569
Championnats de France Benjamins - CHALON SUR SAONE		500 000	0	500 000			500 000
Championnats de France Juniors 25m - DUNKERQUE		500 000	0	500 000			500 000
Mise en place des formations fédérales BF1-2 et 3 et formation continue		298 329	146 190	152 139			152 139
Optimisation de la performance		298 329	25 775	272 554			272 554
Stages et compétitions		536 993	34 725	502 268			502 268
L'accompagnement des projets de performance des athlètes locaux		1 193 317		1 193 317			1 193 317
Programme Eau libre		1 115 000	720 263	394 737			394 737
Programme Natation Artistique		110 000	7 348	102 652			102 652
Projets actions liées au cadre technique		1 880 000	1 174 324	705 676			705 676
TOTAL	10 709 595	6 431 969	6 247 312	4 323 344	7 291 569	3 418 026	11 614 913

Concernant les fonds dédiés, qui représentent les sommes perçues par l'association pour un projet spécifique et qui n'ont pas encore été dépensées au cours de l'exercice, il est à noter qu'au 31 décembre 2023, un total de 11 614 913 CFP a été enregistré.

Le président apporte une précision concernant l'état actuel des fonds dédiés. En effet, il précise que le montant réel au jour de cette assemblée s'élève à 2 494 634 CFP de fonds dédiés. Les autres fonds ont été utilisés, soit par un reversement aux clubs dans le cadre d'actions ciblées en ce début d'année 2024, soit en attente d'un ordre de recette pour la somme de 6 000 000 CFP (fonds dédiés développement du territoire 2022).

Rapport du commissaire aux comptes

Le commissaire aux comptes souhaite en préambule remercier la ligue calédonienne de natation de sa bonne collaboration pour l'établissement de l'audit 2023, et souhaite rappeler les rôles ; de l'expert-comptable et commissaire aux comptes, puis procède à la lecture de son rapport,

« Nous certifions que les comptes annuels, au regard des règles de principes comptables français réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice »

Vérifications spécifiques.

« Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnelles françaises telles qu'applicables en Nouvelle-Calédonie, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Il ne nous a pas été communiqué de rapport de gestion ni de Document adressé aux membres sur la situation financière et les comptes annuels à l'exception des états financiers au 31 Décembre 2023, objet de cette certification ».

Lettre de recommandation.

Dans le cadre de la mission du commissaire aux comptes et sans remettre en cause l'opinion exprimée dans notre rapport général, les recommandations suivantes sont formulées :

- ⇒ Soumission à l'assurance cadre de votre conseiller technique ligue
- ⇒ Soumission à la TGC
- ⇒ Soumission à IS

Le président prend acte de la lettre de recommandation et assure que les mesures nécessaires seront prises pour souscrire une "assurance cadre" pour le conseiller technique de la ligue.

Un débat s'ensuit concernant la recommandation de soumettre l'ERFAN à la taxe générale à la consommation (TGC) et à l'Impôt sur les sociétés (IS). L'expert-comptable informe que l'ERFAN ne sera concernée que si son chiffre d'affaires dépasse 7 000 000 frs et si elle entre en concurrence avec d'autres sociétés, ce qui n'est pas le cas à ce jour.

8. Approbation des comptes annuels et affectation du résultat.

- Quitus au comité de direction

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du commissaire aux comptes sur l'exercice clôt au 31/12/2023 approuve unanimement les comptes du dit exercice, tels qu'ils lui sont présentés et fait ressortir un résultat positif, de 137 745 Francs et un report à nouveau de 11 614 913 Francs (fonds dédiés) avec affectation aux fonds associatifs.

Comptes Annuels 2023

⇒ Total du bilan	41 216 943	Cfp
⇒ Chiffre d'affaires HT	10 783 964	Cfp
⇒ Résultat net comptable	137 745	Cfp

9. Présentation du budget prévisionnel de l'exercice 2024. (Annexe 5).

Le président procède à la présentation du budget pour l'année 2024 détaillant les différents postes de dépenses et de ressources. Il informe l'assemblée qu'une ligne de dépense a été ajoutée, à savoir le sponsoring de la Fédération Française de Natation (FFN). Cette dépense concerne les versements que les ligues doivent effectuer à la fédération pour financer divers postes. Ces dépenses ont un impact sur le budget de la ligue, il est donc essentiel de les prendre en compte. Les postes de dépenses comprennent notamment :

- ⇒ La réforme informatique,
- ⇒ Le fonds de péréquation pour le plongeon,
- ⇒ La contribution à la préparation des équipes de France.

L'assemblée est invitée à procéder au vote du budget prévisionnel pour l'année 2024. Après une présentation détaillée des différentes lignes budgétaires, des postes de dépenses et des sources, ainsi que des justifications et des explications pertinentes, le budget prévisionnel est arrêté à la somme de 34 695 655 frs.

Le budget prévisionnel 2024 est voté à l'unanimité des voix représentées.

10. Questions diverses

Pas de questions diverses

Interventions des institutions

Monsieur Sébastien GUAGENTI Conseiller Technique Sportif représentant la DJS NC.

Monsieur Guagenti exprime ses remerciements au président pour l'invitation à cette assemblée générale et pour la qualité de son organisation. Il souligne l'importance du recrutement d'un cadre technique au sein de la ligue, considérant cela comme une étape nécessaire pour renforcer la structure.

Il ajoute que la création de l'ERFAN a doté la ligue d'un organe plus autonome et flexible pour ses formations. Cette évolution est d'autant plus cruciale, notamment, parce qu'il deviendra de plus en plus difficile d'obtenir la reconnaissance des diplômes au niveau de la Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS), qui est sur le point de voir sa cellule formation disparaître.

En mettant en lumière ces points, monsieur Guagenti souligne l'importance des mesures prises pour garantir une meilleure structuration de la ligue et pour relever les défis futurs, en particulier en ce qui concerne la pérennisation du financement du poste de cadre technique de ligue (CTL).

LIGUE CALEDONIENNE DE NATATION

Monsieur Guagenti invite le président à entrer en contact avec messieurs Chrapaty et Jalabert afin de convenir d'un rendez-vous pour discuter de la répartition des subventions allouées. Il souligne l'importance de ce dialogue pour assurer une répartition efficace des fonds attribués.

De plus, il informe que la phase de test de la plateforme "Caledosub" touche à sa fin et qu'une simplification des demandes sera mise en place, avec la création d'un dossier unique. Cependant, une date de début de campagne est désormais fixée afin de mieux coordonner les demandes et de faciliter leur traitement.

À ce sujet, Patrice Viassone souhaite savoir comment sont évaluées les sommes allouées. Monsieur Guagenti répond que pour la cellule Axe Haut Niveau, il dispose de 15 indicateurs d'évaluation. Ensuite, la proposition est soumise aux instances politiques pour avis. Sur le point de l'axe performance, monsieur Guagenti précise que la cellule haut niveau accorde une attention particulière à l'ensemble de la structure ainsi qu'à ses clubs, englobant la formation des officiels ainsi que la classe CHAM.

Pour ce qui est des classes CHAM et aux différentes discussions, il ajoute qu'il est actuellement opportun de solliciter l'ouverture d'une classe au Lycée Lapérouse. Il encourage la ligue à initier cette démarche.

Pour conclure monsieur Guagenti informe que la législation locale relative à la déclaration des éducateurs a évolué, avec de nouvelles recommandations. Il souligne l'importance pour les clubs de se mettre en conformité avec cette nouvelle loi et de s'adapter aux nouvelles exigences. En effet, des contrôles seront mis en place pour veiller à l'application de ces nouvelles dispositions.

Le président exprime ses remerciements à monsieur Guagenti pour son intervention. Il annonce la clôture de la réunion et invite tous les membres de l'assemblée à se joindre au cocktail dinatoire.

Fin de séance à 20h00

Le secrétaire général,



C. HUET

Cyril Huet

Le président,



Jean-Claude Robin